

L'essentiel de la semaine

Animateur référent

Elodie JOUANNEAU
ARVALIS
02.31.71.13.91
e.jouanneau@arvalisinstitutduvegetal.fr

Animateur suppléant

Cynthia TORRECILLAS
ARVALIS
02.32.07.07.40
c.torrecillas@arvalisinstitutduvegetal.fr

Cette semaine 26 parcelles de blé tendre et 8 parcelles d'orge d'hiver ont été observées dans le cadre du réseau d'épidémio-surveillance normand.

Réalisés début et mi-octobre, les semis de blé tendre sont entre les stades 3 feuilles et mi-tallage ; Semées fin octobre, les parcelles sont entre les stades 2 feuilles et début tallage. Début novembre, les stades des cultures se situent entre 1 et 2 feuilles. A l'image des semaines précédentes, des dégâts de limace sont signalés dans plus de la moitié des parcelles. L'intensité des attaques varie fortement entre les parcelles suivies mais le seuil de nuisibilité n'a été dépassé que dans une parcelle localisée dans l'Eure. Les autres ravageurs actifs cette semaine dans les parcelles correspondent aux campagnols et aux oiseaux à l'origine respectivement de dégâts inférieurs à 20%.

Du côté des orges d'hiver, les semis effectués début octobre et mi-octobre sont entre les stades 3 feuilles et mi-tallage ; Fin octobre, les stades sont entre 1 et 3 feuilles. Des attaques de limaces sur plantules sont signalées dans les parcelles suivies et vont de 2 à 30%. Une parcelle dans le Calvados a atteint le seuil de nuisibilité. Il s'agit du seul ravageur actif dans les parcelles d'orge cette semaine.

⇒ **Retrouvez les seuils de nuisibilité à la fin du bulletin.**

Ce Bulletin est le dernier de l'automne, nous vous remercions pour vos observations et nous vous donnons rendez-vous au printemps

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

**BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture**

Abonnez-vous sur

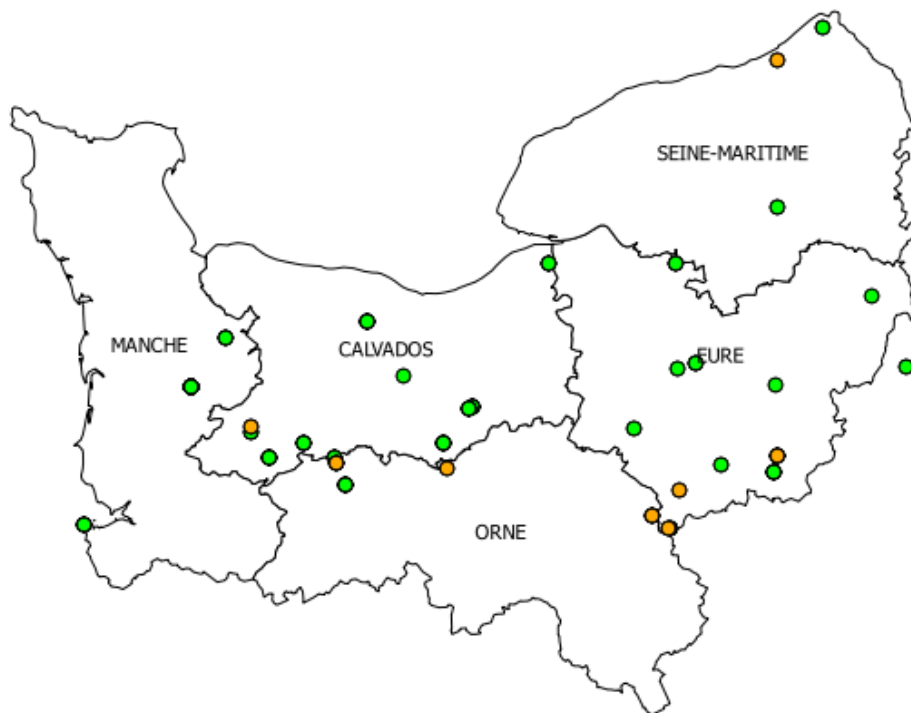
www.chambre-agriculture-normandie.fr

*Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.*

Observations de la semaine

Observations réalisées en début de semaine sur :

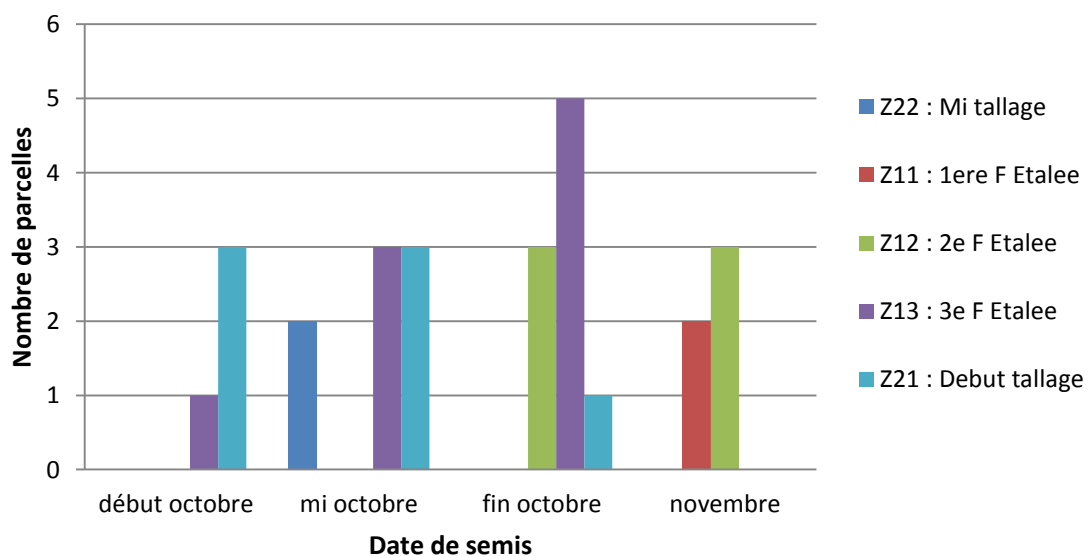
- 26 parcelles fixes de blé tendre d'hiver.
- 8 parcelles d'orge d'hiver



Répartition des parcelles observées : en vert les parcelles de blé tendre d'hiver, en orange les parcelles d'orge d'hiver.

Stades des parcelles de blé tendre d'hiver

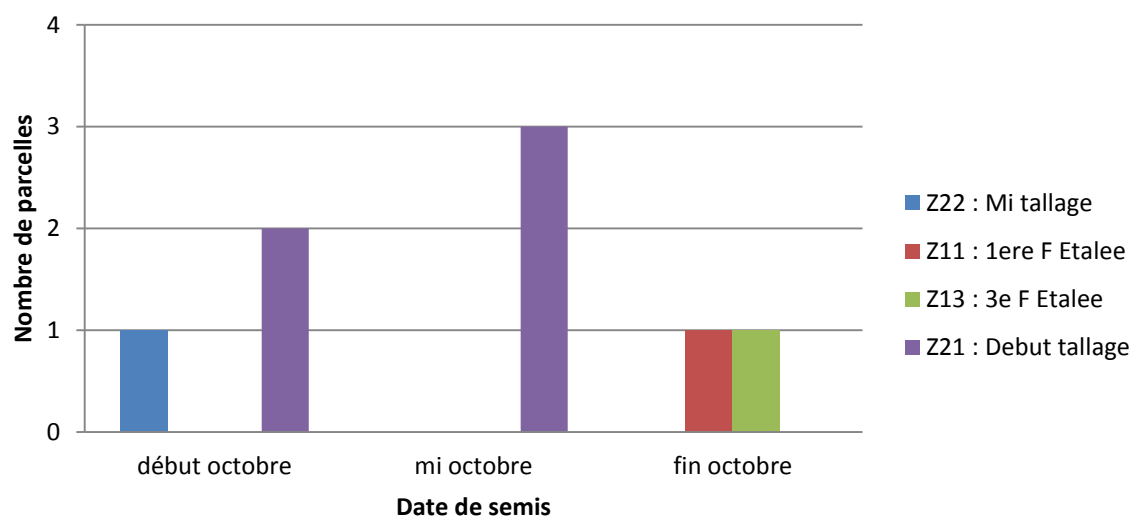
Répartition des parcelles de blé tendre d'hiver en fonction du stade et de la date de semis



Les parcelles semées début octobre sont entre les stades 3 feuilles et début tallage. Pour les semis de mi-octobre, les parcelles sont entre les stades 3 feuilles et mi-tallage. Semées fin octobre, elles sont entre les stades 2 feuilles et début tallage ; Début novembre, elles sont entre les stades 1 et 2 feuilles.

Stades des parcelles d'orge d'hiver

Répartition des parcelles d'orge d'hiver en fonction du stade et de la date de semis



Les parcelles semées début et mi-octobre sont entre les stades 3 feuilles et mi-tallage. Semées fin octobre, elles sont entre les stades 1 et 3 feuilles.

Ravageurs du blé tendre

Limaces : 11 parcelles sur les 18 observées présentent des plantes attaquées par les limaces cette semaine. Les attaques varient entre 0,5 et 75%. Le seuil de nuisibilité a été dépassé dans une parcelle située dans l'Eure.

Cicadelles : Aucune cicadelle n'a été piégée cette semaine.

Pucerons d'automne : Aucune activité de ce ravageur n'a été observée cette semaine.

Mouche d'automne : Aucune activité de ce ravageur n'a été détectée cette semaine.



Campagnols : Une parcelle dans la Manche sur les 15 observées présente des dégâts liés à ce ravageur inférieurs à 20%.

*Dégâts de campagnols dans de jeunes plantes de blé
(Source : ARVALIS-Institut du végétal)*

Mulots : Aucun dégât lié à ce ravageur n'a été signalé cette semaine.

Oiseaux : Parmi les 13 parcelles observées, 5 d'entre elles ont subi des dégâts d'oiseaux inférieurs à 20%.

Ravageurs de l'orge

Limaces : Des dégâts de limaces ont été détectés dans 4 parcelles sur les 7 suivies cette semaine. Les attaques sur plantules sont comprises entre 2 et 30%. Le seuil de nuisibilité a été atteint dans une parcelle située dans le Calvados.

Cicadelles : aucune cicadelle n'a été piégée cette semaine.

Pucerons d'automne : Aucune activité de ce ravageur n'a été signalée cette semaine.

Mouche d'automne : Aucune activité de ce ravageur n'a été remontée cette semaine.

Campagnols : Aucun dégât lié à ce ravageur n'a été signalé cette semaine.

Mulots : Pas de dégâts de mulots a été recensé cette semaine.

Oiseaux : Aucune activité de ce ravageur a été observée cette semaine.

Seuils de nuisibilité

Limaces

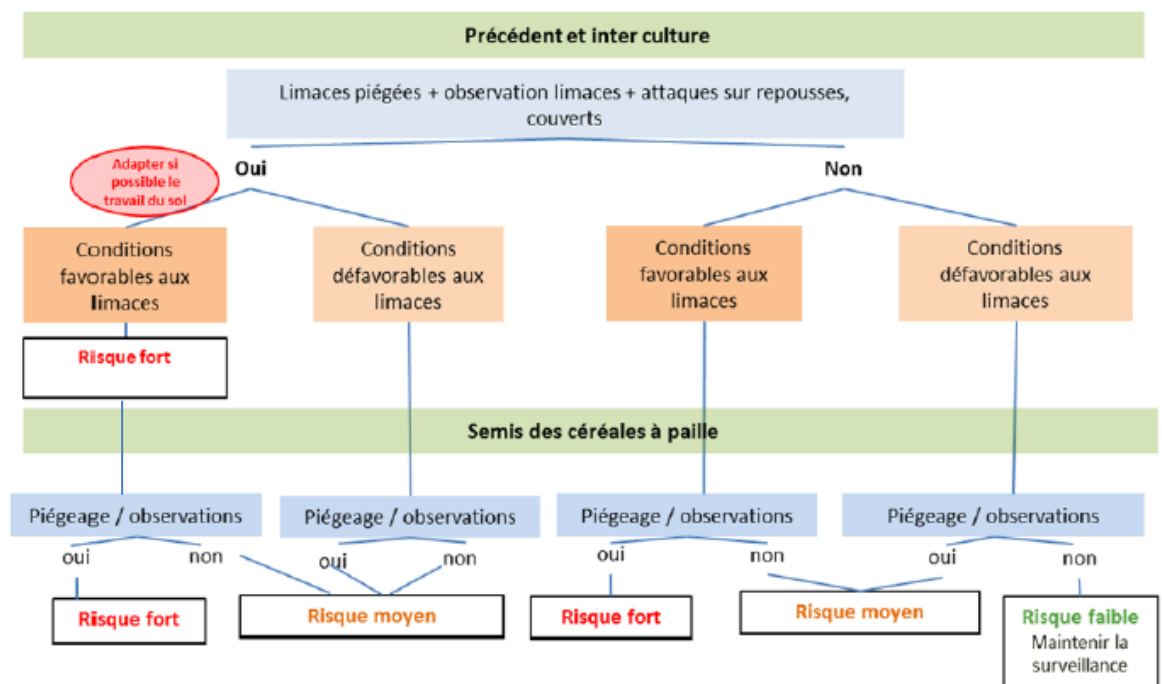
En grandes cultures, les espèces de limaces rencontrées sont essentiellement la limace grise (*Deroceras reticulatum*) et parfois la limace noire (*Arion hortensis*).

Les céréales sont sensibles aux limaces de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. Les situations les plus à risque concernent les parcelles argileuses, motteuses ou avec des résidus de culture abondants.

Entre le semis et le stade levée, il n'y a plus de seuil de risque depuis les résultats du CASDAR RESOLIM. Désormais c'est l'analyse d'un ensemble de facteurs qui va déterminer le niveau de risque. Celui-ci est à raisonner en fonction de la grille de décision suivante :

Avant le semis : le risque est fort si des limaces sont piégées/observées, des attaques sur repousses sont visibles dans le précédent ou l'interculture et les conditions climatiques sont favorables à leur activité.

Après le semis : le risque est fort si des limaces sont piégées/observées et les conditions climatiques étaient favorables à leur activité avant le semis



A partir de la levée et jusqu'au stade 3-4 feuilles: le seuil de nuisibilité est atteint lorsque plus de 30 % des plantules de la céréale affichent des attaques de limaces.



Piège à limaces, face aluminium visible (photo D. Simonneau)



Plantules effilochées par les limaces (photo E. Masson)

Pucerons d'automne *Le seuil de nuisibilité est atteint quand le pourcentage de plantes porteuses d'au moins un puceron atteint ou dépasse 10 %.*

***Ou** lorsque les pucerons séjournent depuis plus de 10 jours dans la parcelle.*

Privilégier l'observation pendant les heures chaudes de la journée (pour que les pucerons soient sortis du collet des plantules où ils descendent lorsqu'il fait frais, les rendant peu visibles).

Cicadelles *Le seuil de nuisibilité évalué par captures sur piège jaune englué, est fixé à plus de 30 captures hebdomadaires.*
